



31 mars 2022

(22-2628)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

BRÉSIL: LOI N° 12.853 DU 14 AOÛT 2013

Membre présentant la notification	BRÉSIL
--	---------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi n° 12.853 du 14 août 2013
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/BRA/22_2460_00_e.pdf https://ip-documents.info/2022/IP/BRA/22_2460_00_x.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/BRA/C/2
Brève description du texte juridique notifié Le texte législatif modifie les articles 5, 68, 97, 98, 99 et 100 et ajoute les articles 98-A, 98-B, 98-C, 99-A, 99-B, 100-A, 100-B et 109-A et abroge l'article 94 de la Loi n° 9.610 du 19 février 1998 afin d'assurer la gestion collective du droit d'auteur et d'établir d'autres mesures.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais et portugais
Entrée en vigueur	13 décembre 2013; 120 jours après la publication officielle
Autre date	Publication: 15 août 2013

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	29 mars 2022
--	--------------

Autres renseignements	Lien vers le texte: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/ato2011-2014/2013/lei/12853.htm
Organisme ou autorité responsable	Secretaria Nacional de Direitos Autorais e Propriedade Intelectual - Secretaria Especial da Cultura Ministério do Turismo Téléphone: +55 (61) 2024 2689 Courrier électronique: direito.autoral@turismo.gov.br

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.